



Madame et Monsieur H.

Paris, le 12 février 2019

N° de saisine : D2018-18011
(à rappeler dans toute correspondance)

Objet : Accord amiable de solution à votre litige

Madame, Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre le litige vous opposant au fournisseur C. J'ai le plaisir de vous adresser l'accord amiable auquel nous sommes parvenus, à l'issue du processus de médiation.

Vous avez adressé un chèque énergie de 76 euros à C qui l'a encaissé le 2 juillet 2018.

Cependant, le fournisseur ne l'a pas déduit des échéances.

A la suite de l'intervention de mes services, le fournisseur C :

- a confirmé que le chèque énergie avait été attribué à votre contrat gaz depuis le 22 janvier 2019 ;
- a proposé de vous accorder un dédommagement de 50 euros TTC.

Lors de vos échanges sur Sollen, vous avez accepté cette proposition.

J'estime équitable cette solution amiable et je vous recommande, ainsi qu'au fournisseur C, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le médiateur national de l'énergie
Jean Gaubert

Copie : C